



## Allemagne : bientôt un seuil de tolérance fiscale à 34 jours !

### Surprise !

Résidents belges, français et allemands bénéficieront bientôt tous du même nombre de jours concernant leur seuil de tolérance fiscale. Fini donc de se mélanger les pinceaux entre les différents seuils ...

En effet, l'Allemagne et le Luxembourg ont signé ce 6 juillet un avenant à leur Convention fiscale contre la double imposition visant à **relever le seuil de tolérance fiscale de 19 à 34 jours, à partir de 2024**.

Dès lors, chaque pays doit maintenant transposer dans son droit interne cet avenant afin de rendre effectivement applicable cette bonne nouvelle.

Une fois transposé, tous les travailleurs frontaliers du Luxembourg bénéficieront en 2024 d'un seuil de tolérance fiscale de 34 jours.

Pour rappel, le seuil de tolérance fiscale englobe le télétravail, formation à l'étranger, meeting client, déplacement professionnel... En bref, tous les jours prestés en dehors du territoire luxembourgeois !

Les informations publiées dans le présent article ne sont valables qu'à la date de publication du présent article. La législation sociale évoluant fréquemment, merci de nous contacter pour toute question ou utilisation sur base de cet article ou d'un article publié précédemment. En application de l'article 2, §2 de la loi du 10 août 1991, le Service Juridique de SECUREX Luxembourg S.A. n'étant pas autorisé à exercer la profession d'avocat, limitera toujours ses interventions à la diffusion de renseignements et informations à caractère documentaire. Les documentations et informations ainsi délivrées dans le cadre de l'abonnement juridique ont toujours un caractère d'exemple-type ou de synthèse, de valeur indicative, et sans prétention d'exhaustivité. Le destinataire est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations ou documentations visées dans le présent article, des conseils ou actes qu'il en déduit et des résultats qu'il en tire.